



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX

Pôle Citoyenneté et Sécurité

Tél. : 02 37 27 72 00

Fax : 02 37 46 80 72

Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

Dreux, le 20 NOV. 2020

**Arrêté n° 2020-59 SP/DREUX
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la SARL G.MAINI pour son établissement
"Pompes Funèbres et Marbrerie"
situé 31 Avenue du Président Kennedy 28100 DREUX**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72 et D 2223-34 à D 2223-39 ;

Vu l'article L. 242-1 du Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014063-0005 en date du 4 mars 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL G.MAINI Pompes Funèbres et Marbrerie à DREUX ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée par M. Florian MAINI de la SARL G.MAINI pour son établissement "Pompes Funèbres et Marbrerie" situé 31 Avenue du Président Kennedy 28100 DREUX, réputée complète le 7 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 61/2020 en date du 12 novembre 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Xavier LUQUET, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

Considérant que le décret sus-cité a modifié la durée de validité des habilitations funéraires ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

A R R E T E

Article 1er : L'arrêté n° 2020-54, pris par le sous-préfet de Dreux, est abrogé.

Article 2 : La SARL G.MAINI dont le siège social est situé 1 Chemin des Ifs 28210 NOGENT-LE-ROI est habilitée pour son établissement "Pompes Funèbres et Marbrerie" situé 31 Avenue du Président Kennedy 28100 DREUX à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.



Article 3 : Le numéro d'habilitation est 20-28-0028.

Article 4 : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Florian MAINI, représentant légal.

Article 5 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 6 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Maire de DREUX, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Florian MAINI, Responsable de l'établissement des Pompes Funèbres et Marbrerie de DREUX.

Le Sous-préfet



Xavier LUQUET

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.